AMENAGEMENT DE SECURITE URBAINE AU DROIT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 528 (CHAMP THEBAULT)

Chasné sur Illet

Saint-Sulpice-la-Forêt

Réunion publique de présentation du projet

RD 528

Caroline Poder Paysagiste Concepteur

urba cabinet d'urbanisme

ABEIL L'AMENAGEMENT URBAIN

Une mission d'aménagement urbain

Equipe de maîtrise d'œuvre

ABEIL
Bureau d'études spécialisé en réseaux et en voirie
Arnaud Guillotin

- Diagnostic
- Conception
- Suivi des travaux de voirie et de réseaux

Caroline Poder – Paysagiste concepteur

- Diagnostic
- Conception
- Suivi des travaux de plantation

Delphine Hardy – Urbaniste

- Diagnostic
- Conception
- Concertation

Etendue de notre travail

Diagnostic et participation des usagers,
Esquisse d'aménagement,
Demande administrative de permis d'aménager,
Concertation

↓

Approfondissement du projet

↓

Appel à candidatures pour la réalisation des travaux

↓

Suivi des travaux

↓

Réception des ouvrages

Objectifs de l’aménagement

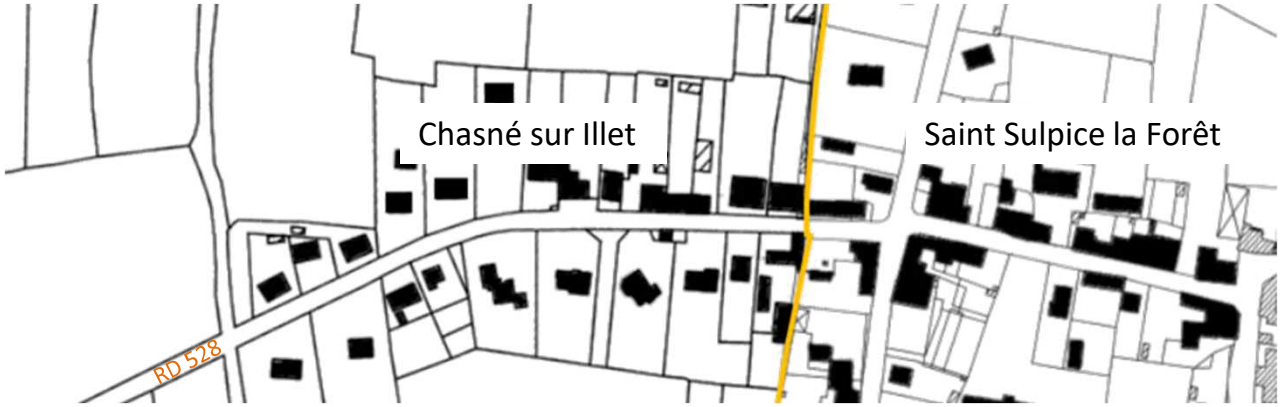

Objectifs de sécurité

- Réduire la vitesse de circulation
- Créer des espaces pour les déplacements doux, cyclistes et piétons,
- Sécuriser les traversées

Amélioration du cadre de vie

Lecture routière
Espace piéton discontinu, inaccessible
Absence d’espace pour les cyclistes

Le cadre de l'aménagement

Statut de la voie

Route départementale

Accessibilité de l'espace aux personnes à mobilité réduite

Largeur minimale des trottoirs 1,40 m
Pente minimale transversale 2 %

Dimension des places de stationnement

- Largeur minimale = 2 m
- Largeur souhaitable : 2.20 m et 2.50 m

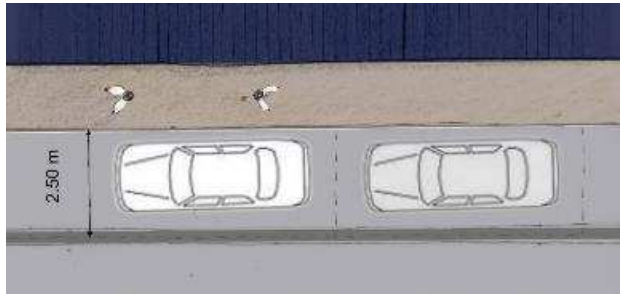

Dimensions réglementaires des espaces destinés aux usagers fragiles

Piétons
Trottoir à usage strictement piéton largeur minimale 1,40 m

Présence des réseaux souterrains

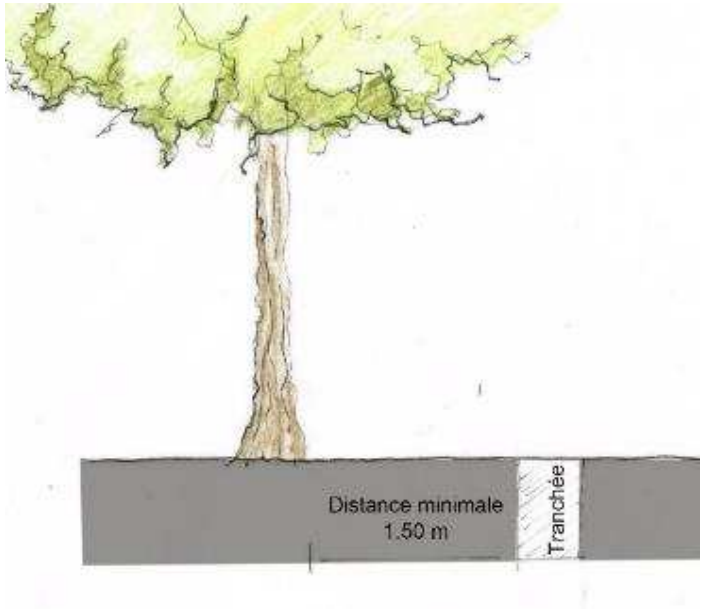

Dans le sous sol de la rue, passage de nombreux réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, gaz, télécommunication)

Périmètre ABF

Le cadre de l'aménagement

Dimensions réglementaires des espaces destinés aux usagers fragiles

Cyclistes

Voie verte

Espace partagé piétons et cyclistes,

Bande cyclable

- Largeur minimale = 1 m
- Largeur bande cyclable recommandée = 1.50 m
- Prévoir une surlargeur de 50 cm, en cas de stationnement longitudinal

Piste cyclable

- Située le long des axes principaux
- Séparée de la chaussée et du trottoir par un élément physique
  Largeur piste unidirectionnelle = 2 m
  Largeur piste bidirectionnelle = 3 m

Chaucidou

Bande cyclable

Piste cyclable

Chaucidou

Principe d’aménagement

Principes d’aménagement

- Marquage entrée de bourg ⟶ écluse axiale
- Prise ne compte des cyclistes ⟶ chaucidou
- Prise en compte des piétons ⟶ trottoir continu, accessible au sud de la voie

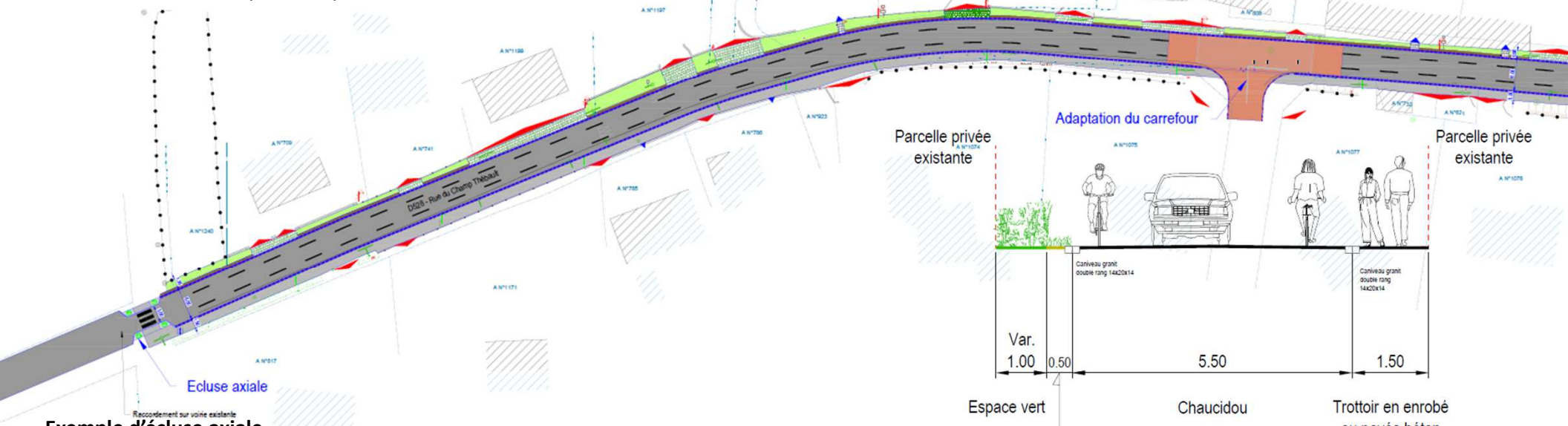

Exemple d’écluse axiale

Principe d’aménagement

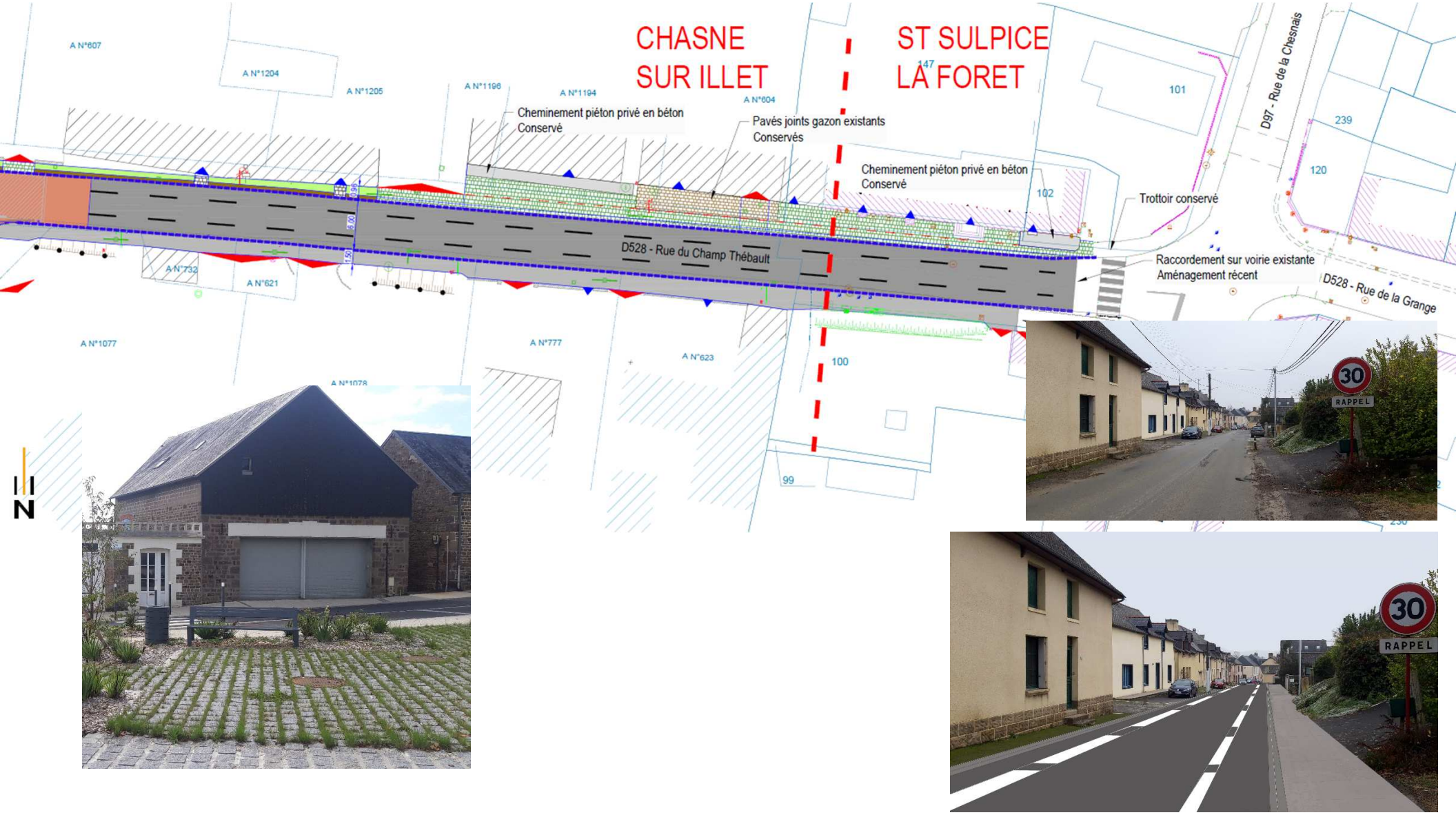

Inspiration

Exemples de réalisation

Marquage carrefour

Commune de Saint Germain de Tallevende, enrobé grenaillé

Commune de Langan, chaucidou

Commune de Saint Sauveur des Landes, pavés collés

Commune de Saint Sulpice la Forêt

Périmètre étudié

RD 528 : TRAVAUX 2023